

# Compte rendu Agir Conseil Municipal

27 septembre 2011

## **Remarque préalable :**

En préambule, 3 pouvoirs sont annoncés ; 3 conseillers sont annoncés absents sans avoir donné de délégation de vote ; néanmoins, nous retrouverons 4 pouvoirs sur le compte rendu officiel, situation pour le moins gênante : a t on le droit de rajouter un pouvoir après le conseil municipal ? La réponse est bien entendu négative ! Nous demanderons donc des explications au prochain conseil.

## **Début de séance :**

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant volumineux, nous n'évoquerons ici que les principaux points qui ont fait l'objet de débats.**

## **Taxe communale sur l'électricité.**

La nouvelle organisation du marché de l'électricité a modifié le régime des taxes locales. Les communes doivent statuer sur une taxe sur la consommation individuelle d'électricité qui peut aller de 0 à 8.

Alors que les simulations proposées dans la note explicative préalable au conseil municipal étaient faites avec un coefficient multiplicateur de 6, nous nous retrouvons avec un calcul de la taxe de 4 ; en effet le Syndicat Départemental (SDES) auquel la commune adhère a fait voter les communes adhérentes et majoritairement les communes ont décidé de passer à un coefficient de 4.

Les bienfaits retenus par l'équipe municipale des sous !!! La commune a engagé des travaux elle a besoin d'argent!!! Il lui faut diversifier ses ressources, très dépendantes de la taxe sur les jeux du Casino.

**Nous rappelons que nous voyons là une nouvelle taxe après l'augmentation de la taxe d'habitation votée en mars 2011 ; la grande difficulté de beaucoup de ménages dans cette période de crise économique, surtout que les personnes les plus touchées par cette taxe seront les locataires chauffés à l'électricité et les propriétaires qui n'ont pas les moyens de changer leur système de chauffage. Complétons en rappelant qu'au printemps dernier l'équipe majoritaire a refusé d'établir une politique d'abattement sur la taxe d'habitation qui aurait adouci l'augmentation de l'imposition sur notre commune pour les moins aisés ou ceux connaissant des handicaps.**

Nous sommes conscients qu'il faut responsabiliser les individus aux économies d'énergie notamment parce que les énergies deviennent rares et chères, mais aussi sont sources de pollution ; alors **nous proposons de profiter de cette taxe pour aider à l'installation de panneaux solaires comme 80% des communes de Savoie ; nous proposons aussi de regarder nos propres installations municipales et reclasser cette taxe pour des installations communales moins énergivores.**

Nous demandons si cette taxe est susceptible d'être révisable et dans quel délai ; rien n'est prévu.

**Nos propositions ne rencontrent aucun écho dans les rangs majoritaires ; aucun, engagement ferme n'est pris ; faute d'engagement ferme, nous votons contre la mise en œuvre de cette taxe, laquelle reste facultative (un taux zéro pouvant être appliqué).**

### **Rapport d'activité de Chambéry Métropole 2010**

Nous avons reçu le rapport d'activité de Chambéry Métropole ; le vote de ce rapport se fait à l'unanimité.

Ici nous rappelons que devant ce même conseil municipal, lors de la nomination de 2 conseillers supplémentaires, nous n'avions pas obtenu que pour Challes soit appliquée la représentation proportionnelle et qu'il serait donc souhaitable que nous soyons tenus au courant des décisions majeures et des positions que les élus de notre commune adoptent à Chambéry Métropole.

**Mr Arnaud promet qu'il nous informera des affaires courantes du bureau de CM ; nous souhaitons cette parole soit respectée. Nous lui rappellerons ses paroles s'il le faut.**

### **Marchés publics 2011**

**Nous proposons**, pour pouvoir suivre les phases des travaux, **que les documents soient mis sur le site internet de la mairie**. En effet les travaux se présentent en plusieurs lots qui seront exécutés successivement et pour suivre la présentation sur le net nous paraît plus facile.

### **Maison des enfants :**

Total de l'opération 4 500 000 euros.

La commune apporte les terrains (1 303 000 €).

La commune participe financièrement à hauteur de 500 000€.

Le conseil général subventionne 800 000€.

*Le bail emphytéotique prévoit un loyer de 56 500€ par trimestre soit au terme du bail 6 780 000€* qui seront versés par la commune avec une grande incertitude sur les loyers reversés par l'occupant puisqu'ils seront fonction du taux d'occupation des lieux.

Nous posons la question, que se pose par ailleurs beaucoup de riverains, relative à la sécurisation du chemin Saint Vincent, face à la fréquentation automobile et la vitesse des véhicules. Pas d'avancée sur ce sujet, bien que nous l'ayons posé dès le débat sur la **création de la résidence de services pour séniors située sur l'ancien camping du Saint Michel**, il y a près de 2 ans !

A ce sujet nous demandons où en est ce dossier ; le maire nous rappelle que le permis de construire a été déposé et attribué ; **néanmoins, le promoteur connaissant des difficultés financières, le projet est à l'arrêt dans l'attente d'un repreneur.**

### **Charte forestière :**

Voir le compte rendu officiel; mais nous pouvons nous étonner que ce dossier ne soit pas suivi par la commission environnement.

Une information est donnée selon laquelle, suite à la sollicitation du CPNS (conservatoire du patrimoine naturel des pays de Savoie) le maire va informer les 30 propriétaires de la zone protégée du marais des Noux. Cela nous permet aussi de rappeler que **la commune a été sollicitée pour inscrire le marais des Noux comme zone naturelle d'intérêt communautaire** ; le maire refuse catégoriquement cette inscription, malgré le fait que cela nous permettrait de bénéficier de subventions de l'Agglo pour valoriser et accueillir

**le public.** De même, nous rappelons au maire que l'Agglomération a sollicité notre commune pour rédiger des notices de gestion sur les zones humides du Contrat de corridor biologique Bauges – Chartreuse ; il a aussi été proposé d'élargir la procédure à des zones humides hors corridor, en l'occurrence le marais des Chassettes : **là encore le maire répond par la négative**, après avoir confondu ce dossier avec celui de l'abattage de plusieurs centaines d'arbres dans la forêt des Chassettes. Pourtant la démarche ne crée aucune contrainte supplémentaire, le marais étant déjà classé en ZNIEFF ; néanmoins ces notices de gestion permettent une meilleure connaissance du contour de la zone humide et donc une « protection » des procédures de constructibilité.... C'est ce qu'a compris par exemple le maire de Vimines.

Enfin, **nous rappelons qu'une charte paysagère est en cours de rédaction au niveau de l'Agglo et qu'une réunion est programmée par secteurs géographiques pour travailler, avec les élus des communes, leurs paysages et les moyens d'actions.** Toujours très à la pointe de ces sujets, **notre maire refuse cette action.** Nous (les élus des différentes sensibilités) ne serons donc pas invités à nous joindre aux autres communes de notre secteur géographique : nous le regrettons ! Mais déjà nous étions restés à côté du train au moment du diagnostic et de la rédaction du schéma agricole de l'Agglomération, **le Maire confondant cette procédure avec le diagnostic réalisé dans le cadre du PLU. A l'évidence, ce ne sont pas des sujets qui intéressent la majorité municipale, et pourtant élus de Gauche, du Centre et de Droite de l'Agglo les considèrent comme des enjeux majeurs pour l'avenir !**

### **Emprunts toxiques (Dexia)**

**En question diverse, Mr Arnaud** souhaite réagir aux informations contenues dans un article paru dans le DL où Challes se situait en 9<sup>ème</sup> position sur la Savoie en tant que commune la plus impactée par les emprunts toxiques et dans un article de Libération à l'origine des remous. **Pour lui, l'emprunt contracté par la commune en avril 2008 n'est pas un emprunt toxique**, le risque étant selon lui maîtrisé compte tenu des taux servant d'index à cet emprunt : le Libor USD.

Les premières années, jusqu'en 2013 ce crédit présente un taux fixe et alléchant de 3,63% mais de 2013 à décembre 2021 le taux est indexé sur le LIBROR USD avec un coefficient multiplicateur de 5 !!!! d'où des intérêts possibles très importants en cas de hausse subite des taux aux Etats-Unis, pouvant frôler les 20% si les taux passent le seuil des 10% outre-atlantique, comme c'était le cas fin des années 1980 – début des années 1990 !!!

Le rachat de ces emprunts n'a pas été conseillé à l'équipe municipale car très onéreux : 600 000€ !

**Nous intervenons pour rappeler que cet emprunt n'a pas fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal nouvellement élu en mars 2008. Nous regrettons qu'une telle prise de risque ait été prise, car risque il y a ! Nous ne maîtrisons pas depuis Challes les taux d'intérêt aux Etats-Unis et les taux faibles de la période récente ne sont pas nécessairement garantis à l'avenir ne serait-ce que par rapport aux débats concernant le financement des emprunts publics par le recours à l'inflation. Nous considérons qu'une commune n'a pas à s'engager dans des montages financiers aussi risqués : d'autres formules de taux variables étaient envisageables à l'époque !**

Nous sommes surpris, en clôture, de l'entendre nous appeler à la solidarité sur ce dossier !